

AVIS DE COURSE

Ladies Only
Samedi 20 Mai 2017
Pertuis Charentais
Société des Régates Rochelaises
Grade 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 - 1.2 Les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux B25 exclusivement. Les bateaux seront fournis par l'organisation. Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.
 - 3.1.1 Exclusivement aux équipages féminins composés de quatre ou cinq équipières
 - 3.1.2 Un chèque de caution de 800€ par équipage à l'ordre de la SRR ou 200 € / équipière
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société des Régates Rochelaises – Avenue de la Capitainerie – Port des Minimes – 17000 La Rochelle, au plus tard le Vendredi 27 Octobre 2017.
- 3.3 Les concurrentes (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :
 - 25 € par personne
 - Un chèque de caution de 800€ par équipage à l'ordre de la SRR ou 200 € par équipière

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|-----------------|-------------|-----------|
| Vendredi 19 Mai | 18h00 | 20h00 |
| Samedi 20 Mai | 7h30 | 9h00 |

5.2 Jauge et contrôles :

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|---------------|-------------|-----------|
|---------------|-------------|-----------|

5.3 Briefing

| Jours et Date | Heure Début | Heure Fin |
|---------------|-------------|-----------|
| Samedi 20 Mai | 9h00 | |

5.4 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|---------------|-------------------------------------------------|-----------|
| Samedi 20 Mai | 11h00 | Toutes |

5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Affichées suivant les prescriptions fédérales

7. FORMAT DE L'EPREUVE

Au-delà de 8 équipages inscrits l'épreuve se déroulera en groupe.

8. PARCOURS

8.1 Les parcours seront : **Construits**

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe parcours et zone de course

9. SYSTEME DE PENALITE

RCV 44.3(a) ne s'applique pas. L'arbitrage se fera en direct sur l'eau.

10. CLASSEMENT

10.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

11. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Ponton 1

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

14. PRIX

Des prix seront distribués en présence des concurrents à l'étage du club, lors de la remise des prix, le Samedi 20 Mai à 20 heures. Un cocktail dinatoire et un concert seront proposés par la suite.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cécile Urrutia (cecile.urrutia@srr-sailing.com)

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

17. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

La Rochelle-Pallice

| Date | Heure | Hauteur | Coeff. |
|------------|-------|---------|--------|
| Sam. 20 | 00h34 | 5,02m | 42 |
| | 06h12 | 2,46m | |
| | 13h22 | 4,95m | 44 |
| | 18h52 | 2,55m | |

Source : maree.info

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

